



Conseil économique et social

Distr. générale
10 avril 2008
Français
Original : espagnol

Commission du développement durable

Seizième session

5-16 mai 2008

Point 3 de l'ordre du jour provisoire¹

Module thématique du cycle d'application

2008-2009 (session d'examen)

Agriculture, développement rural, sols, sécheresse et désertification : obstacles au développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes, enseignements tirés et défis à relever

Rapport du deuxième forum d'application régionale du développement durable

Résumé

La Commission du développement durable a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 1992 en vue de donner suite à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, également appelée « Sommet Planète Terre ».

Elle est chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'application d'Action 21 et de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et d'offrir un appui politique à la suite donnée au Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (2002) aux niveaux local, national et international. À ce Sommet, il a été réaffirmé que, dans le système des Nations Unies, la Commission était l'instance de haut niveau la plus importante dans le domaine du développement durable. En 2003, à sa onzième session, la Commission est convenue que les commissions régionales devaient faire participer à leurs activités des forums régionaux de suivi des accords sur le développement durable.

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

¹ E/CN.17/2008/1.



À sa treizième session, tenue à San Juan (Porto Rico) en juin 2004, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a adopté la résolution 602 (XXX) dans laquelle elle est convenue de faire participer à ses activités un forum d'application régionale des décisions adoptées au Sommet mondial pour le développement durable (Johannesburg, 2002) et de prier le Secrétaire exécutif de convoquer les réunions du forum compte tenu du cycle d'application biennal de la Commission du développement rural.

En application de ces mandats, la CEPALC a tenu le premier forum d'application régionale du développement durable en janvier 2006, où les thèmes ci-après ont été abordés : l'énergie au service du développement durable, le développement industriel, la pollution atmosphérique et le changement climatique.

Au deuxième forum d'application régionale du développement durable (Santiago, 28 et 29 novembre 2007), les données d'expérience et les enseignements tirés ont été examinés ainsi que les obstacles auxquels l'Amérique latine et les Caraïbes se sont heurtées, ces dernières années, dans les domaines de l'agriculture, du développement rural, des sols, de la sécheresse et de la désertification, dans l'optique du développement rural. Les défis à relever en la matière ont également été abordés. Ce forum a été une occasion précieuse d'échanger les données d'expérience et les enseignements tirés dans la région en ce qui concerne l'application d'Action 21 et des accords du Sommet de Johannesburg qui, avec les objectifs du Millénaire pour le développement, sont les objectifs que la communauté internationale s'est fixée en vue de parvenir au développement durable. Il concourt ainsi à jeter les bases d'une optique latino-américaine et caribéenne de l'évaluation globale des progrès accomplis dans la région dans le domaine du développement durable.

Pour donner suite à ce deuxième forum, la CEPALC a élaboré un document d'information régional sur le thème suivant : « Agriculture, développement rural, sols, sécheresse et désertification : obstacles au développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes, enseignements tirés et défis à relever ».

Tous les thèmes choisis ont été abordés au forum. On trouvera dans le présent rapport les obstacles, les données d'expérience et les enseignements qui ont fait l'objet des débats ainsi que les défis à relever.

Généralités

1. La région présente des taux de croissance élevés de la production agricole qui dépassent l'augmentation moyenne du produit intérieur brut mais ne se sont pas traduits par une réduction de la pauvreté.
2. L'agriculture et le développement rural s'inscrivent dans le contexte du changement climatique, ce qui à long terme aura des répercussions imprévisibles sur la vie de l'homme et le fonctionnement des écosystèmes dont il dépend.
3. L'agriculture en Amérique latine et dans les Caraïbes s'inscrit dans un climat international caractérisé par la présence de subventions agricoles et d'obstacles considérables à l'accès aux marchés dans les pays développés et par une augmentation de la demande internationale en produits de base.
4. Le scénario de croissance de l'agriculture dans la région doit être considéré en prenant en compte les processus d'intégration et de libéralisation des échanges qui se produisent et les schémas d'intégration internationale, ce qui suppose d'en évaluer les effets.
5. Dans la région, on constate des niveaux élevés de pauvreté et, dans certains cas, il existe une corrélation étroite entre la pauvreté et la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles.
6. L'Amérique latine et les Caraïbes ont une grande biodiversité, une vaste couverture forestière et divers écosystèmes humides, secs ou arides, exposés aux effets du changement climatique et à l'appauvrissement des sols, et une grande part de terres sèches.
7. Les pays s'inquiètent des niveaux croissants d'appauvrissement des sols, de désertification et de sécheresse qui touchent une bonne partie de la région et ont des incidences sur la sécurité alimentaire.
8. Ils estiment qu'il faut adopter une approche globale des thèmes abordés au forum et mettre l'accent sur l'interdépendance qui existe entre eux.
9. La région a fait des progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement mais ils sont disparates, surtout s'agissant du milieu rural et des peuples autochtones. Les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 8 (partenariats mondiaux pour le développement) sont fondamentaux pour que les pays puissent se doter de davantage de moyens financiers et technologiques.
10. Les pays ont constaté que le manque de moyens financiers était un obstacle et se sont entendus sur la nécessité de faciliter l'accès aux fonds des institutions financières internationales et d'établir une coopération internationale permanente.
11. Ils ont en outre souligné l'importance du transfert de technologie et de l'investissement dans la recherche et développement et mis l'accent sur la nécessité de favoriser la diffusion de l'information, la sensibilisation du public et la participation de la société civile aux thèmes abordés au forum.
12. Ils sont également convenus que le renforcement de la gestion intégrée du développement rural, de l'agriculture et de l'environnement était un défi que la région devait relever.

Agriculture

Les points ci-après ont été abordés lors des débats :

Obstacles

1. La productivité agricole est compromise par l'appauvrissement, la désertification, la salinisation et la pollution des sols et par la pénurie de ressources en eau et leur pollution croissante dans la région.
2. Le changement climatique accroît la fréquence et l'intensité des phénomènes naturels extrêmes (ouragans et sécheresse en particulier), ce qui a des retombées considérables sur les populations rurales, surtout les plus défavorisées, et déclenche des migrations à l'intérieur et à l'extérieur des pays. En outre, il compromet la production agricole et entraîne la dégradation du couvert forestier.
3. Les migrations provoquent le vieillissement de la population en milieu rural et l'abandon des terres, ce qui favorise leur dégradation.
4. Les taux élevés de déforestation sont l'une des principales préoccupations de la région. Ils sont dus notamment à l'extension de la frontière agricole, aux incendies de forêts, à la consommation de bois de chauffe et aux phénomènes climatiques.
5. Il faut tenir compte du fossé existant entre l'agriculture de subsistance que pratiquent les petits producteurs et celle que pratiquent les grands producteurs liés aux chaînes de commerce mondiales.
6. Le système de prix ne prend pas en compte les facteurs environnementaux qui modifient les tendances de l'utilisation des sols.
7. Le coût élevé de l'énergie nuit à l'agriculture et entraîne la déforestation.
8. L'évolution des prix à l'échelle internationale influence les modèles de production agricole.
9. Le manque de coordination, de cohérence, de cohésion et de constance des mécanismes de coopération fait que les moyens financiers ne sont pas employés de manière efficace et judicieuse.

Données d'expérience et enseignements tirés

1. Renforcement des couloirs biologiques mésoaméricain et caribéen, expérience applicable à d'autres zones de la région.
2. Émergence d'une approche socioterritoriale de l'application des politiques.
3. Mise en œuvre des priorités nationales et régionales dans la lutte contre la désertification et la sécheresse comme outils stratégiques du développement agricole.
4. Mise au point et emploi de mécanismes de développement, notamment dans le domaine de l'irrigation, dans le cadre des stratégies de développement agricole en vue de créer des partenariats entre secteur privé et secteur public, de conclure des accords de production moins polluante et de favoriser les bonnes pratiques agricoles.

5. Promotion de la participation sociale.

Défis à relever

1. Recenser les parties prenantes et définir leurs responsabilités; évaluer les systèmes d'incitation qui déterminent en définitive leur conduite.
2. Analyser les incidences sur la population de l'expansion des cultures aux taux de croissance les plus élevés.
3. Examiner le potentiel de l'agriculture urbaine et périurbaine.
4. Prendre en compte les particularités locales.
5. Promouvoir et renforcer la participation de la société civile, surtout celle des populations rurales et des peuples autochtones.
6. Rapprocher les stratégies pour la réduction de la pauvreté des autres objectifs du Millénaire pour le développement.
7. Poursuivre les travaux de recherche sur les effets éventuels du développement des biocarburants.
8. Évaluer l'incidence de l'emploi de produits agrochimiques de nouvelle génération sur l'environnement et la santé.
9. Mettre au point des programmes de gestion intégrée des ressources en eau en vue de promouvoir leur utilisation plus rationnelle, d'en contrôler la qualité et de faciliter l'accès de la population rurale à ces ressources.
10. Évaluer la répartition des incidences du changement climatique et des catastrophes naturelles sur la population.
11. Procéder à des évaluations globales des services rendus par la nature outre ceux qui sont liés à la séquestration du carbone.
12. Perfectionner les mécanismes de financement et de transfert de technologie en vue de contribuer à l'amélioration des dispositifs d'adaptation au changement climatique.
13. Prendre en compte la variable du climat et la capacité d'adaptation de l'environnement au changement climatique dans les politiques de développement agricole.
14. Poursuivre les travaux de recherche agricole en vue d'améliorer la productivité et d'adapter les produits agricoles à l'évolution des modèles climatiques et de promouvoir la diffusion de l'information auprès des agriculteurs.

Développement rural

Les délégations ont mis l'accent sur la difficulté d'examiner l'agriculture et le développement rural isolément, sans prendre en compte les liens étroits qui les unissent, de sorte que certaines des observations consignées dans le chapitre consacré à l'agriculture valent également pour le thème du développement rural. Les points ci-après ont été abordés lors des débats :

Obstacles

1. Dans certains pays de la région, la propriété foncière est caractérisée par la présence de nombreux petits exploitants qui possèdent des étendues de terres très limitées qui ne leur permettent même pas de satisfaire les besoins de leur famille, ce qui entraîne un déracinement et des migrations en ville, provoquant d'importants problèmes sociaux. Quoi qu'il en soit, il existe divers arrangements institutionnels, lois et régimes nationaux qui permettent d'assurer l'accès à la terre et à la propriété foncière.
2. On constate des difficultés d'accès aux sources de financement et de crédit agricoles, en particulier pour la population rurale.
3. La répartition des responsabilités et des compétences dans les divers organismes publics fait qu'il n'y a pas de vue d'ensemble du développement rural et que les politiques et les interventions publiques manquent de cohésion.
4. La poursuite de l'exécution des politiques publiques visant à mettre en œuvre des transformations sur plusieurs années et l'évaluation de leurs effets se heurtent à des difficultés.

Données d'expérience et enseignements tirés

1. Dans certains pays, en collaboration avec les organisations sociales communautaires, une action a été menée en vue d'aborder globalement les questions liées au développement rural, notamment l'eau, la gestion intégrée des bassins, l'aménagement du territoire et les instruments de gestion de l'environnement.
2. Il faut créer des organismes intersectoriels ou interministériels en vue de promouvoir le développement rural durable en le dotant de crédits budgétaires et en favorisant la participation d'associations paysannes et d'organisations de la société civile.

Défis à relever

1. Promouvoir le développement rural à la faveur de programmes de développement intégrés qui prennent en compte les aspects économiques, sociaux et environnementaux ainsi que les difficultés d'accès au crédit.
2. Tenir compte du fait que favoriser le développement rural implique de fournir des services aux populations rurales et de réduire leur vulnérabilité à certaines difficultés, en particulier celles qui sont d'ordre économique et celles qui sont liées à des catastrophes naturelles.
3. Voir l'aménagement foncier comme une occasion de promouvoir le développement rural.
4. Évaluer le développement de l'infrastructure par rapport au développement agricole et rural, en tenant dûment compte des effets qu'il a sur l'environnement.
5. Promouvoir la sécurité alimentaire.
6. Comblar les lacunes sur le plan de la coordination des stratégies et des activités et de l'affectation au développement rural des ressources fournies par les partenaires internationaux et les gouvernements.

7. Promouvoir la participation de la société civile à la gestion du développement rural durable et lui faciliter l'accès à l'information.

8. Vu que la délimitation des zones rurales et des zones urbaines est liée au recensement et non à des considérations économiques, il faudrait redéfinir ces limites compte tenu du fait que l'agriculture demeure la principale activité économique dans la plupart des nouveaux centres qualifiés d'urbains.

Sols

Les délégations sont convenues d'employer le terme de sols par lequel on entend, les sols proprement dits, l'eau et le biote, ce qui permet de s'intéresser plus directement à la mise en valeur des ressources naturelles, y compris la gestion intégrée de l'eau. Les points ci-après ont été abordés lors des débats :

Obstacles

1. Les difficultés que posent l'accès à la terre et le caractère informel de la propriété foncière ont été qualifiées de problème important, notamment dans les situations d'après conflit qui entraînent à leur tour des conflits sociaux. Ces phénomènes sont en outre étroitement liés à la pauvreté, au manque d'accès au crédit et aux difficultés de conservation des zones protégées. Quoiqu'il en soit, il existe divers arrangements institutionnels, lois et régimes nationaux qui permettent d'assurer l'accès à la terre et à la propriété foncière.

2. L'absence de prise en compte des données relatives à la fonction des sols entraîne des contradictions dans les politiques sectorielles, en particulier les politiques agroalimentaires, forestières et environnementales, ce qui entrave l'optimisation de l'utilisation des sols.

3. On constate une augmentation de la salinité et de la perte de nutriments ainsi que des déséquilibres hydriques et une inadéquation des ressources en eau, tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

4. Dans certains cas, les bonnes pratiques en matière d'emploi des produits agrochimiques ne sont pas suivies.

5. Il existe des stratégies visant à étendre les pâturages, ce qui entraîne l'appauvrissement des sols.

6. La coopération entre les pays de la région dans le domaine de la gestion durable des sols est limitée.

Défis à relever

1. Prendre conscience du fait que l'appauvrissement des sols et la déforestation multiplient les effets des catastrophes naturelles et détériorent la qualité des eaux souterraines, processus qui touchent en premier lieu les populations les plus vulnérables.

2. Améliorer ou renforcer l'aménagement du territoire.

3. Faire des bassins une unité d'aménagement du territoire, en procédant progressivement à la gestion intégrée des bassins hydrographiques qui tiennent compte de la qualité et de la disponibilité des ressources.

4. Remédier à la pollution des ressources en eau, à la pollution atmosphérique et à la pollution des sols en vue d'assurer l'irrigation, la productivité agricole et la sécurité alimentaire. Améliorer les systèmes de collecte et d'élimination définitive des déchets solides dans le secteur rural.

5. Favoriser le suivi des meilleures pratiques dans les domaines de l'agriculture et de l'emploi des produits agrochimiques.

Sécheresse

Les points ci-après ont été abordés lors des débats :

Obstacles

1. La sécheresse et la dégradation des sols ont été qualifiées d'obstacles considérables au développement de la région, en proie à une forte baisse des niveaux de précipitations qui provoque la famine dans certains pays d'Amérique centrale.

2. Le phénomène El Niño et ses effets, que sont la sécheresse et les conséquences néfastes pour la santé, sont récurrents et constants dans les pays de la région.

3. On constate qu'il existe un lien entre les phénomènes extrêmes ou graves (sécheresse, inondations, etc.) et le changement et les variations climatiques, ce qui aura des répercussions considérables sur l'activité économique des pays.

4. Les gouvernements et les organismes internationaux manquent cruellement de politiques et de stratégies et ne sont pas dotés des mécanismes d'alerte rapide voulus pour prévoir les catastrophes naturelles cumulatives comme la sécheresse.

5. Les données de référence et les indicateurs permettant d'intégrer la sécheresse dans les systèmes de gestion mis en place dans les pays font défaut. En outre, le manque de contrôle, de traitement et de suivi des données entrave considérablement l'établissement des prévisions.

6. Les fonds affectés aux situations d'urgence provoquées par la sécheresse et aux besoins en matière de sécurité alimentaire qui en découlent ont été utilisés pour atténuer les conséquences d'autres catastrophes naturelles.

7. La mauvaise gestion agricole favorise la désertification et la dégradation des sols.

8. On ne dispose pas de centres régionaux qui permettent de faire face, de manière intégrée, au problème de la sécheresse.

Données d'expérience et enseignements tirés

1. Dans les rapports présentés par les pays à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et la sécheresse, les principaux défis à relever, y compris la sécheresse, sont considérés comme un élément central de la lutte contre la désertification.

2. Des pratiques de production agricole qui tiennent compte de la sécheresse ont été mises en œuvre.

3. Des systèmes d'alerte rapide et des plans d'intervention d'urgence en cas de sécheresse ont été conçus.
4. Des mécanismes de développement permettant la création de partenariats entre le secteur privé et le secteur public, notamment dans le domaine de l'irrigation, ont été mis au point dans le cadre de la stratégie de lutte contre la désertification.
5. Les pays de la région se sont dotés de logiciels et de mécanismes d'information, notamment le système REDATAM, en vue d'évaluer la sécheresse.

Défis à relever

1. Consacrer un volet particulier au problème de la sécheresse dans les stratégies de développement rural.
2. Mesurer les conséquences économiques de la sécheresse et procéder à une évaluation précoce de ses effets en vue de mettre en œuvre des politiques de prévention, notamment en matière de gestion durable des terres.
3. Utiliser l'aménagement du territoire comme instrument utile pour remédier à ce problème.
4. Mettre en place des systèmes de suivi de l'efficacité des instruments employés.
5. Mettre au point des systèmes d'alerte rapide pour la sécheresse, en s'inspirant de ceux qui existent pour les inondations, et les utiliser.
6. Promouvoir la coordination intersectorielle et interinstitutionnelle en élaborant des politiques intégrées comprenant la gestion durable des sols et le développement durable.
7. Mettre au point des mécanismes permettant de lutter contre l'insécurité alimentaire, en tenant compte du fait que dans certains cas la sécheresse est difficilement réversible.
8. Donner la priorité à la recherche et développement en vue de faire face à la sécheresse, notamment grâce à la mise au point de technologies permettant de maintenir la production agricole dans les zones touchées par une pénurie d'eau, en éliminant les pratiques néfastes.
9. Favoriser la création de réseaux et l'échange permanent de données et d'indicateurs entre les pays ainsi que le suivi de l'apparition des phénomènes climatiques extrêmes et de leurs effets.
10. Tenir compte des synergies existant entre les principaux accords multilatéraux sur l'environnement en vue de faire face au problème de la sécheresse.

Désertification

Soulignant que le phénomène de la désertification est fréquent dans la région et qu'il ne touche pas seulement les zones arides, les délégations ont abordé les points suivants :

Obstacles

1. Le phénomène de la désertification est vaste et comprend l'érosion des sols, leur détérioration chimique liée à salinisation et à la pression sur les ressources en

eau et la baisse de la fertilité naturelle et de la productivité liée à des pratiques d'exploitation agricole incompatibles avec le développement durable, ce qui compromet la sécurité alimentaire.

2. L'aménagement du territoire et la gestion environnementale ne sont pas pris en compte, ce qui a des conséquences négatives pour la dégradation des sols et la désertification et, ajouté aux pratiques agricoles incompatibles avec le développement durable, suscite une grande incertitude quant à la rentabilité agricole à venir et au développement durable.

3. Il est difficile de mettre en œuvre de manière coordonnée les stratégies nationales connexes (désertification, biodiversité, changement climatique, etc.) au niveau du territoire. C'est pourquoi l'aménagement du territoire est crucial et il faut veiller à favoriser la participation.

4. Il est difficile de faire bénéficier les populations les plus démunies et les plus éloignées des interventions publiques relatives à la désertification.

5. Aux niveaux national, sous-régional, régional et international, la désertification n'est pas suffisamment prise en compte.

6. Les mesures envisagées dans la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et la sécheresse et dans les plans nationaux ne sont pas appliquées, faute d'appui politique et de financement.

7. La coordination entre les trois conventions est limitée; les diverses parties prenantes participent peu et leurs rôles et leurs responsabilités ne sont pas clairement définis; la concurrence est rude pour se procurer les rares ressources qui permettraient d'appliquer ces conventions.

Données d'expérience et enseignements tirés

1. Existence de programmes d'action sous-régionaux.
2. Existence d'indicateurs et de données disponibles dans la région.
3. Mise au point de stratégies dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et la sécheresse.
4. Exemples positifs de partenariats entre secteur public et secteur privé, surtout entre les gouvernements et les propriétaires fonciers, pour faire face au problème de la désertification.

Défis à relever

1. Renforcer l'application de la législation existante et améliorer l'aménagement du territoire; favoriser l'agriculture durable.
2. Mettre l'accent sur la gestion durable des sols en vue de s'attaquer aux causes communes à la désertification et à la sécheresse et trouver des solutions communes étant donné qu'elles sont étroitement liées au changement climatique.
3. Renforcer le suivi du phénomène de la désertification et améliorer la suite donnée aux interventions publiques visant à le freiner.
4. Parvenir à exécuter les plans et programmes d'action nationaux de lutte contre la désertification.

5. Mener une étude approfondie des liens entre la dégradation des sols et l'utilisation de pesticides et d'engrais et des effets de la mécanisation sur la production agricole.
6. Mettre en valeur et diffuser les savoirs traditionnels présents dans la région pour les appliquer à la gestion durable des sols.
7. Améliorer la sensibilisation du public en général et des décideurs en particulier.
8. Renforcer la cohérence institutionnelle non seulement en ce qui concerne la désertification mais aussi pour ce qui est des liens qui existent avec le changement climatique et la biodiversité.
9. Favoriser le transfert de technologies et de données d'expérience et exploiter les connaissances techniques et universitaires dont dispose la région.
10. Vu que la région subit les effets du changement climatique, parvenir à accroître considérablement et de façon permanente la coopération internationale.
11. Déceler les obstacles qui entravent l'application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et la sécheresse et harmoniser les activités découlant des trois Conventions de Rio sur l'environnement en vue de créer des synergies et de rapprocher ces activités d'autres initiatives internationales, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement.
